



Strasbourg, le 5 juin 1996

<s:\cdl\doc\96\cdl-ju\11.f>

Diffusion restreinte

CDL-JU (96) 11

Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

Diffusion de la base de données CODICES

Document du Secrétariat

Introduction

1. L'idée d'une base de données avait déjà été lancée lors la première étude préparée en 1991 sur "l'établissement d'un Centre de Documentation de jurisprudence constitutionnelle" (CDL (92)2). Le *Bulletin* a toujours été considéré comme une première étape vers la création d'une base de données de jurisprudence constitutionnelle pleinement opérationnelle.
2. Une première version de cette base de données a été mise en place au Secrétariat à Strasbourg. Elle a été désignée:

CODICES
*D*igest of
*C*onstitutional *Cas*ES
(Digeste de jurisprudence constitutionnelle)

3. Au cours de la 8^e réunion de la Sous-Commission, le 22 novembre 1995 à Venise, une version préliminaire (1.2 beta) en anglais de CODICES a été présentée aux participants et leur a été distribuée sur disquette pour essai et commentaires. Cette version de la base de données contenait toutes les décisions abrégées qui avaient été publiées à ce jour dans le *Bulletin*. Au cours de la 9^e réunion de la Sous- Commission, le 28 juin 1996 à Madrid, une version préliminaire de CODICES en français sera distribuée pour essai et commentaires. Cette version (1.4 beta) contient environ 160 textes intégraux.

La base de données est composée de trois parties:

- résumé des décisions
- textes intégraux des décisions
- thésaurus systématique

4. Il est envisagé que la base de données contienne éventuellement tous les textes intégraux des jugements résumés dans le *Bulletin*. Les agents de liaison ont déjà été invités à transmettre au Secrétariat, sur disquette, le texte intégral des jugements, résumés dans le *Bulletin*, qui sont disponibles sous forme électronique pour inclusion dans CODICES.

5. Le présent document étudie les trois options différentes pour la diffusion de la base de données (disquette, CD-ROM, Internet). Toutes les options doivent être étudiées à la lumière des attributions budgétaires actuelles pour la base de données. Dans le budget 1996 de la Commission de Venise, 120.000 FF ont été destinés à la base de données CODICES. La majeure partie de cet argent reste encore disponible. On espère que les attributions budgétaires pour 1997 soient probablement de proportions similaires. Il faut cependant noter que la Commission devra payer la somme de 76.000 FF chaque année pour la maintenance de Folio Views et MS-Access sur le réseau.

I. Diffusion par disquette

6. Les versions préliminaires de la base de données ont déjà été distribuées sur disquette aux cours participantes. Actuellement la version en une seule langue de la base de données, comprenant seulement environ 160 textes intégraux de jugements, avec le logiciel de recherche ("Folio Bound Views"), nécessite plus de 10 disquettes. Etant donné la croissance rapide du volume des données, le nombre de disquettes nécessaires augmentera rapidement.

7. En raison de l'augmentation rapide du volume des données, le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir lui-même régulièrement toute la base de données sur disquettes. Si la duplication de disquettes est faite par un fournisseur commercial, les coûts seront relativement élevés. Selon les estimations reçues par le Secrétariat, le prix net pour la préparation de 30 jeux de disquettes contenant l'actuelle version (1.4 beta) de CODICES s'élèverait approximativement à 6000 FF.

8. La diffusion de la base de données sur disquette n'est ni pratique ni conviviale. Elle ne peut être considérée comme une alternative viable au CD-ROM ou à Internet. On doit cependant prendre en compte que certaines des cours participantes ne possèdent pas d'installation CD-ROM ou Internet. Le Secrétariat serait alors obligé de fournir à ces cours des versions mises à jour sur disquette de la base de données. Néanmoins, ces versions ne contiendraient pas les textes intégraux.

II. Diffusion par CD-ROM

1. Implications techniques

9. Toutes les informations contenues à ce jour dans la base de données, y compris le nombre croissant de textes intégraux de jugements, peuvent facilement être stockées sur un CD-ROM. un CD-ROM a une capacité de stockage de 620 MB. Le CD-ROM CODICES comprendrait également un programme de recherche "Folio Bound Views" qui est nécessaire afin de procéder à toutes les fonctions de recherche de la base de données (recherche en texte intégral, recherche hiérarchique via des sections du thésaurus, recherche par le biais de mots-clé isolés ou de date de décisions etc.)

10. Il y a deux manières de produire un CD-ROM:

- Réalisation d'un prototype du CD-ROM et duplication ultérieure par un fournisseur commercial qui recevra la base de données sous forme électronique (disque dur portable);
- Réalisation d'un prototype du CD-ROM au Secrétariat qui sera dupliqué par un fournisseur commercial.

11. La seconde alternative suppose l'acquisition et l'installation d'un matériel spécial au Secrétariat. Pour le moment, cette alternative, n'est pas envisagée.

12. Le CD-ROM nécessite d'être actualisé à des intervalles réguliers. Il pourrait être recommandé de suivre les publications du *Bulletin* et de produire trois CD-ROM par an. Il serait aussi possible de n'avoir qu'une seule mise à jour par an.

2. Coûts

13. Selon les estimations reçues par le Secrétariat, la production de 500 CD-ROM comprenant la base de données CODICES coûterait environ 10.000 FF (y compris l'impression, l'étiquetage et l'emballage). Le prix définitif dépend, dans une certaine mesure, du nombre de couleurs de l'étiquette du CD-ROM et du choix du matériaux de l'emballage (plastique ou emballage papier).

3. Éléments d'évaluation

14. La diffusion par CD-ROM offre de nombreux avantages. Le CD-ROM est maniable et convivial. Tous les possibilités de recherche sur la base de données seraient disponibles à un prix raisonnable.

15. Toutes les cours participantes ne possèdent pas un lecteur de CD-ROM. Selon le questionnaire qui avait été envoyé en 1995, seules 8 des cours participantes étaient équipées d'un lecteur de CD-ROM (cours constitutionnelles de la République tchèque, de Lituanie, de Slovénie, et d'Espagne, le Conseil constitutionnel français, la Cour nationale d'Estonie, la Cour suprême des Pays-Bas et le Tribunal fédéral suisse). En raison de l'utilisation croissante de CD-ROM dans la recherche juridique, il est vraisemblable que ce nombre ait déjà augmenté.

16. L'inconvénient majeur en comparaison avec l'accès en ligne ou l'accès Internet est le fait que la base de données ne sera mise à jour qu'à certains intervalles. Cependant, l'on ne doit pas oublier que CODICES est une base de données hautement spécialisée, qui en raison du rythme de la publication du *Bulletin*, ne peut être mise à jour que trois fois par an. En raison de ces circonstances, un accès en ligne offre des avantages marginaux pour l'utilisateur.

17. Si les participants décident de produire un CD-ROM, les questions suivantes doivent être abordées:

- le rythme de la production de CD-ROM mis à jour (une ou trois fois par an?);
- le nombre de CD-ROM devant être produits à chaque fois;
- le prix d'un CD-ROM et les catégories de personnes qui recevront le CD-ROM gratuitement (en plus de toutes les cours participantes, tous les abonnés au *Bulletin* ou certaines catégories d'abonnés, par ex. ceux qui le rendent disponible au public?).

III. L'accès Internet pour CODICES

1. Internet

18. Le nombre des organisations et des juridictions qui utilisent Internet est en augmentation constante. Parmi les Cours constitutionnelles et autres juridictions équivalentes participant aux travaux de la Commission de Venise, les suivantes ont déjà un accès sur Internet (pages d'accueil World Wide Web):

- Cour nationale (Estonie — <http://www.nc.ee>);
- Cour constitutionnelle (Slovaquie — <http://www.tuzvo.sk/court>);
- Cour constitutionnelle (Slovénie — <http://www.sigov.si/us/eus-pred.html>).

19. On peut avoir accès à la jurisprudence d'autres juridictions sur Internet par le biais de serveurs externes:

- Cour suprême des Etats-Unis, Columbia University — <http://www.law.cornell.edu:80/syllab/>
- Cour suprême du Canada, Université de Montréal —

- http://www.droit.umontreal.ca/Droit/CSC/index_fr.html
- Cour constitutionnelle sud-africaine, WITS University – <http://pc72.law.wits.ac.za/>
- Cour constitutionnelle fédérale allemande (extraits de décisions), Université de Hambourg- <http://www.uni-hamburg-de/glaw/index.html>

2. Types de connexion Internet

20. Pour pouvoir offrir les informations contenues dans CODICES, il sera nécessaire d'installer une page d'accueil dans le *World Wide Web*. Une telle page d'accueil permettrait une consultation simple du texte page par page (par exemple, décision par décision) ou pourrait offrir des facilités de recherche (par exemple, donnez-moi toutes les décisions concernant la liberté d'expression). L'outil utilisé à cet effet s'appelle dispositif de recherche («*search engine*»).

21. La *Folio Corporation*, l'éditeur de *Folio Views*, offre un tel dispositif de recherche, nommé «*Folio Web Server*». Ce dispositif bien qu'appelé serveur, est un logiciel, similaire dans l'utilisation à *Folio Views* et a l'avantage que des bases de données existantes, *Folio Views* peuvent être connectées directement à Internet sans plus de modifications.

22. Le Serveur *Folio Web* permet de limiter l'accès à la base de données grâce aux mots de passe qui pourraient n'être fournis qu'à des abonnés.

3. Les accès possibles à Internet

a) Accès à Internet par le biais du Conseil de l'Europe

23. L'installation de CODICES sur le réseau du Conseil de l'Europe facilitera considérablement la production du *Bulletin* (via l'utilisation conjointe de macros de MS-Access et de Word Perfect) et l'utilisation partagée de fichiers pour *Folio Views*.

24. Depuis début 1996, le Conseil de l'Europe fournit une page d'accueil World Wide Web (<http://www.coe.fr>). Elle contient actuellement des informations fournies par l'Assemblée parlementaire. La Commission de Venise n'est pas encore présente dans cette page d'accueil. Il existe également un courrier électronique Internet et X400 accessibles pour le Secrétariat de la Commission par le biais du réseau du Conseil de l'Europe. La présence sur Internet du Conseil de l'Europe en est à ses débuts (voir décision annexée).

25. Techniquement, il existe actuellement deux modes d'utilisation de la connexion du Conseil à Internet :

- Utilisation directe du réseau du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe utilise en ce moment un autre système d'exploitation que celui exigé par le serveur *Folio Web* (*Windows NT*). Une évolution vers *Windows NT* est actuellement à l'étude. Ceci permettrait l'utilisation du serveur *Folio Web* sur le réseau du Conseil de l'Europe.

- Utilisation de la liaison Internet du Conseil à l'aide d'un serveur distinct

Une fois que la connexion Internet à haute vitesse a été installée pour le Conseil, un serveur Internet distinct de la Commission de Venise pourrait être installé.

La maintenance et les coûts de télécommunication pour une telle liaison seraient éventuellement pris en charge par le budget général du Conseil de l'Europe. Toutefois, il y aura des coûts d'installation.

b) Serveur séparé

26. Connecter CODICES sur Internet par le biais d'un serveur séparé impliquerait de considérables coûts. Les coûts d'installation d'un serveur même bon marché s'élèveraient approximativement à 140.000 FF. A cela il faut ajouter que la Commission de Venise aurait à prendre en charge le coût des communications. Les premières évaluations pour une connexion même à bas prix (liaison numérique dynamique) s'élèvent au moins à 60.000 FF par an, en raison des tarifs relativement élevés des télécommunications en France.

c) Accès par le biais d'un serveur d'université

27. Un service du Conseil de l'Europe utilise déjà gratuitement pour accéder à Internet le serveur (ordinateur) de l'Université de Strasbourg. Les négociations avec cette Université ou avec d'autres pourraient déboucher sur un accès gratuit du *Bulletin* sur Internet. Mais ce système ne comporterait pas de dispositif de recherche. En raison de la distance entre le Secrétariat et les universités, de considérables difficultés techniques sont à surmonter.

4. Eléments pour une évaluation

28. L'accès à Internet de CODICES offre de considérables avantages. La page d'accueil de la Commission de Venise serait mondialement accessible. Elle pourrait être liée à des serveurs d'autres cours constitutionnelles ou équivalentes. Les utilisateurs auraient la possibilité de passer par le biais d'hyper-liens vers les serveurs des cours participantes lorsqu'ils veulent obtenir des informations plus détaillées sur les cours.

29. Les inconvénients éventuels sont:

- la disponibilité, si gratuite, de la base de données sur Internet pourrait avoir un effet négatif sur la campagne d'abonnement du *Bulletin*;
- il y a seulement un nombre restreint de cours participantes qui sont connectées à Internet (voir paragraphe 18 ci-dessus)

30. L'intrusion de pirates ou de virus pourrait être évitée par la séparation électronique des données ouvertes au public et des données confidentielles -"pare-feu" (firewall)-.

31. Lors des discussions précédentes parmi les agents de liaison, il avait été souligné que la disponibilité de CODICES sur Internet ne devait pas être considérée comme une alternative à la diffusion sur disquette/CD-ROM et à la version papier du *Bulletin*. On doit prendre en considération que la situation budgétaire actuelle (voir ci-dessus paragraphe 5) ne permet pas l'acquisition de l'équipement nécessaire à un accès via un serveur séparé à grande vitesse à Internet

avec toutes les possibilités de recherche.

32. La situation au sein du Conseil de l'Europe évolue rapidement. La Division de l'Informatique est en train d'étudier un transfert vers le système fonctionnant sous *Windows NT*, ce changement augmenterait considérablement les chances d'utiliser les équipements du Conseil de l'Europe pour mettre CODICES sur Internet. Dans ces conditions il serait préférable d'ajourner la décision finale quant à l'accès de CODICES à Internet.

Mesures à prendre

33. Les participants sont priés d'examiner les projets de décisions suivants:

Les participants décident de charger le Secrétariat de produire [500] copies du CD-ROM contenant tous les Bulletins qui ont été publiés ainsi que tous les textes intégraux des jugements disponibles et résumés dans le Bulletin.

Le CD-ROM sera distribué gratuitement à toutes les cours participantes [à tous les abonnés au Bulletin qui le désirent][et à tous les abonnés qui reçoivent le Bulletin gratuitement][et à toutes les librairies des pays d'Europe centrale et orientale qui peuvent le rendre disponible au public]

le prix du CD-ROM est fixé à [100] FF ou [20] \$ Dollar.

*Une version à jour du CD-ROM sera produite [après publication de chaque Bulletin]
[une fois par an].*

Les participants décident de reprendre leur discussion sur la liaison CODICES à Internet lors de leur prochaine réunion.

ANNEXE

568e réunion - 3-6 juin 1996

Point 1.6

1.6

POLITIQUE D'INFORMATION DU CONSEIL DE L'EUROPE (GR-I(96)3)

Décision

Les Délégués, après avoir entendu un rapport du Président du Groupe de rapporteurs sur la politique d'information à propos de la réunion tenue le 23 mai 1996, prennent note des intentions du Secrétariat, telles que décrites dans le document GR-I(96)3 (Annexe), relatives à

- . la mise en place d'un site d'accueil du Conseil de l'Europe sur le réseau Internet à partir de juillet 1996,
- . le lancement, à l'automne 1996, à financer au titre des crédits budgétaires existants, d'un bulletin général (non-spécialisé) du Conseil de l'Europe, électronique et papier, dont le contenu sera examiné régulièrement par le Groupe de rapporteurs sur la politique d'information,
- . l'étude approfondie concernant la revue "Forum", y compris le rapport coût/diffusion, ainsi que l'étude de projets d'autres types de publications.